

CÉLÉBRATION DES NOCES D'OR ET ANNIVERSAIRES DE MARIAGE



C'est quoi des noces d'or ?

Les noces d'or sont une célébration symbolique après 50 ans de mariage d'un couple.

Est-ce que la mairie de Sotteville accepte de célébrer / refaire une cérémonie symbolique pour des noces d'or ?

Oui, comme pour le parrainage civil, toutes les municipalités ne sont pas tenues d'offrir ce service gratuit de célébration, mais la mairie de Sotteville accepte bien volontiers toutes les demandes de célébration de noces d'or, tout au long de l'année, sauf dimanche et jours fériés (date et modalités d'organiser à prévoir avec la mairie).

Quelle valeur ont les noces d'or ?

Les noces d'or et la cérémonie en mairie ont uniquement une valeur **symbolique**. Les mariés sont invités à signer ensemble un acte symbolique de noces d'or. Un certificat symbolique de noces d'or sera également transmis le jour J, mais il n'a aucune valeur juridique et ne donne pas lieu à une mention dans les registres d'état civil.



Quels sont les documents à fournir ?

- Pièces d'identité des mariés (et des témoins de la cérémonie des noces d'or, le cas échéant)
- Copie acte de mariage (si mariage initial hors-commune)
- Un formulaire à remplir à la mairie

Est-ce qu'il est possible de célébrer d'autres anniversaires de mariage à la mairie ?

Oui, la mairie de Sotteville accepte également les demandes de célébration des noces de diamant (60 ans de mariage). Le dossier de demande et les modalités d'organisation sont les mêmes que pour les noces d'or.



Existe-t-il des anniversaires de PACS ?

À ce jour, non. En France, le PACS a été créé en 1999. Longtemps enregistré uniquement devant un tribunal d'instance, il n'est possible de déposer une demande de PACS à la mairie ou chez un notaire que depuis 2017. Si le PACS n'a pas encore 50 années, la municipalité souhaite dès à présent à chaque personne bonheur et prospérité.